

## **Assemblée générale de l'OMPI**

**Quarante-cinquième session (24<sup>e</sup> session extraordinaire)  
Genève, 8 et 9 mai 2014**

### **RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES CONDITIONS DE LA NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR UN NOUVEAU MANDAT**

*établi par le Secrétariat*

1. Le Groupe de travail sur les conditions de la nomination du Directeur général pour un nouveau mandat s'est réuni le 8 mai 2014.
2. Le groupe de travail était présidé par le président de l'Assemblée générale de l'OMPI. Le vice-président était le président du Comité de coordination de l'OMPI et les membres du groupe de travail étaient :
  - les vice-présidents de l'Assemblée générale et du Comité de coordination et
  - les coordonnateurs du groupe des pays africains, du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, du groupe B, du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et le représentant de la Chine.
3. Le groupe de travail a noté que l'Assemblée générale a décidé, le 8 mai 2014, de nommer M. Francis Gurry pour un nouveau mandat de Directeur général de l'OMPI pour une période déterminée de six ans allant du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 30 septembre 2020.
4. En ce qui concerne les conditions de la nomination de M. Gurry pour un nouveau mandat de Directeur général, le groupe de travail a décidé de recommander à l'Assemblée générale les mêmes conditions que l'assemblée avait approuvées en septembre 2008 lors de sa première nomination, avec la modification suivante : un ajustement annuel de l'allocation-logement et de l'indemnité de représentation par rapport à l'inflation compte tenu de l'indice des prix à la consommation (CPI) pour Genève.

5. À la demande du groupe de travail, le Bureau international a communiqué une estimation indicative de la rémunération mensuelle de M. Gurry, en plus de l'indemnité de représentation et de l'allocation-logement indiquées dans le contrat, sur la base des paramètres financiers du régime commun des Nations Unies disponibles en avril 2014. L'estimation indicative figure à l'annexe I du présent rapport.

6. Enfin, le groupe de travail a reçu la déclaration de M. Edward Kwakwa, conseiller juridique de l'OMPI, remise à la demande de M. Gurry. Le texte de cette déclaration est le suivant : "M. Gurry deviendra secrétaire général par intérim de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) le 1<sup>er</sup> octobre 2014, date à laquelle sa nomination pour un nouveau mandat de Directeur général de l'OMPI prendra effet, et ce jusqu'à sa nomination officielle pour un nouveau mandat par le Conseil de l'UPOV à sa prochaine réunion, mais il souhaite déjà indiquer qu'il renoncera à percevoir son traitement en tant que secrétaire général de l'UPOV".

*7. L'Assemblée générale de l'OMPI est invitée à approuver les conditions de la nomination de M. Francis Gurry comme Directeur général de l'OMPI qui sont consignées dans le projet de contrat figurant à l'annexe II du présent rapport.*

[Les annexes suivent]